

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

M. Atkey voulait mettre au point une stratégie coordonnée de l'emploi dans le cadre de laquelle le gouvernement aurait travaillé en collaboration avec le secteur privé. Voici ce qu'il en disait:

Premièrement, nous avons l'intention de contribuer à créer un climat social et économique favorable à la prospérité du secteur privé et d'aider ce dernier à prendre des initiatives génératrices d'emplois permanents, ce que prévoit mon collègue, le ministre des Finances . . .

C'est-à-dire le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

. . . dans son budget. C'est également un domaine où mon ministère entend faire sa part comme je l'expliquerai plus loin.

Deuxièmement, nous inciterons les entreprises privées à jouer pleinement leur rôle en employant des gens sans faire de discrimination en raison du sexe, de l'âge ou des origines ethniques ou culturelles. Nous tiendrons pleinement compte des tendances sociales et démographiques actuelles et futures. Ainsi, nous tiendrons compte de la participation accrue et des attentes croissantes de certaines catégories de citoyens sur le marché du travail, du vieillissement de la génération responsable de l'explosion démographique, de l'évolution de la famille, tant sur le plan quantitatif que structurel ainsi que des aspirations des autochtones.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Je vais accorder la parole au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), mais auparavant, je voudrais signaler quelque chose à la Chambre.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il

a adopté le bill S-5, tendant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial Canada-France, 1933 et la loi sur l'Arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935, qu'il la prie d'approuver.

* * *

● (1800)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de confirmer que nous étudierons demain la loi sur les banques et de nous dire de quel bill nous serons saisis vendredi?

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je voudrais confirmer que jeudi, nous étudierons le bill C-6, la loi sur les banques. Vendredi, nous examinerons le bill portant sur le transport de produits dangereux. Il faudrait que je vérifie au *Feuilleton*, mais je pense qu'il s'agit du bill C-18. Je crois savoir que c'est ce dont nous discuterons vendredi. S'il y a des changements, le président du Conseil privé (M. Pinard) les annoncera demain de la façon habituelle, au cours de la période réservée aux affaires courantes, à 2 heures.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)